

CASINO 2000 BONUS CARD REGLEMENT

Version 05/03/2026

Article 1 : OBJET DE LA « CASINO 2000 BONUS CARD »

La « CASINO 2000 BONUS CARD » dénommée « BONUS CARD » est mise à la disposition des Clients de Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s ; Rue Flammang, L – 5618 Mondorf-les-Bains dénommé « Casino », suivant les conditions énumérées dans le présent Règlement.

La BONUS CARD permet :

- de jouer sur les machines à sous et les stations de jeux électroniques proposées par le Casino ;
- d'effectuer des opérations de crédit ou de débit de fonds auprès d'un guichet de caisse ou d'une caisse automatique ;
- de transférer des crédits vers des machines à sous ou des stations de jeux électroniques ;
- de retirer des avoirs provenant des machines à sous ou des stations de jeux électroniques, dans la limite maximale de 10.000 € ;
- de cumuler des points BONUS grâce aux mises effectuées sur les machines à sous et les stations de jeux électroniques ;
- de s'identifier lors de l'achat et de la revente de jetons auprès d'un guichet de caisse ;
- d'accéder à la salle des jeux de table.

Article 2 : MODALITES D'OBTENTION DE LA BONUS CARD

- La BONUS CARD est mise à disposition des Clients âgés d'au moins 18 ans, non frappés d'une interdiction d'accès au Casino.
- Elle est délivrée gratuitement, sous réserve de l'enregistrement préalable des données personnelles du Client et de la présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité, aux fins de vérification.
- L'utilisation de la BONUS CARD est subordonnée à l'acceptation pleine et entière des dispositions du présent Règlement.

Article 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BONUS CARD

- La BONUS CARD est exclusivement utilisable dans l'enceinte du Casino. Elle peut être remplacée par une application digitale officielle du Casino offrant des fonctionnalités identiques. Dans ce cas, toute référence à la BONUS CARD dans le présent Règlement s'entend également comme visant sa version digitale.
- Le Client est tenu de présenter sa BONUS CARD (physique ou digitale) à toute demande du personnel du Casino.
- Le Casino se réserve le droit de modifier à tout moment le plafond maximal des avoirs pouvant être détenus sur le compte associé à la BONUS CARD. Le Client en sera informé le cas échéant.

- La BONUS CARD demeure la propriété exclusive du Casino.
- La BONUS CARD est strictement personnelle. Elle ne peut en aucun cas être vendue, cédée ou prêtée à un tiers. En cas de violation de cette disposition, le Casino se réserve le droit de refuser la délivrance d’une nouvelle carte physique ou digitale ou de ne proposer qu’une version digitale. Le non-respect de cette règle pourra également entraîner des sanctions pouvant aller jusqu’à l’exclusion des salles de jeux.
- Le paiement des soldes figurant sur le compte associé à la BONUS CARD s’effectue auprès d’un guichet de caisse ou d’une caisse automatique. À cette occasion, la présentation d’une pièce d’identité officielle en cours de validité pourra être exigée.
- Toute BONUS CARD oubliée ou trouvée sur une machine à sous ou une station de jeux électroniques doit être immédiatement remise au personnel du Casino.
- Le Casino décline toute responsabilité en cas de dommage résultant de la perte ou du vol de la BONUS CARD ou du non-respect du présent Règlement. Il se réserve le droit de bloquer toute BONUS CARD déclarée perdue ou volée.
- Le Casino se réserve le droit de mettre fin à la distribution et à l’utilisation de la BONUS CARD, sous quelque forme que ce soit, moyennant un préavis de trois (3) mois. Les Clients en seront informés. Les montants restant sur les comptes associés pourront être restitués sans limitation de durée.
- Le Casino ne saurait être tenu responsable si, entre la constatation de la perte ou du vol d’une BONUS CARD et le blocage du compte correspondant, des avoirs ou des points ont été utilisés frauduleusement par un tiers.
- Le Casino se réserve le droit de refuser la délivrance, de suspendre ou de supprimer une BONUS CARD (physique ou digitale), sur décision de la Direction.
- Le Casino se réserve le droit d’engager toute action judiciaire à l’encontre de toute personne ayant tenté ou réalisé un usage frauduleux de la BONUS CARD.
- En cas d’incapacité ou de décès du Client, les avoirs figurant sur la BONUS CARD pourront être versés à un tiers, sur décision de la Direction et sur présentation de pièces justificatives appropriées.
- Le présent Règlement est consultable en permanence dans les salles de jeux du Casino. Le Casino se réserve le droit de le modifier en fonction de l’évolution des services et avantages proposés. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication. Il appartient au Client de consulter régulièrement le Règlement. Une copie peut être remise au Client sur demande.
- Le présent Règlement est soumis au droit du Grand-Duché de Luxembourg. Les tribunaux de l’arrondissement judiciaire de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige entre le Client et le Casino.

Article 4 : CONDITIONS RELATIVES AU BONUS

- L’utilisation de la BONUS CARD permet à chaque Client âgé d’au moins 25 ans de cumuler des BONUS en fonction des mises effectuées.
- Le BONUS est attribué à l’issue d’une mise suivie d’une participation à un jeu.
- Le BONUS accumulé est affiché dès qu’il atteint une valeur de 10 euros.
- Le BONUS est échangeable contre des parties de jeux sur les machines à sous et les stations de jeux électroniques. Le remboursement en espèces est également possible, à

condition que le BONUS n'ait pas été converti en jeux gratuits et qu'il atteigne au moins 10 euros. Le remboursement en espèces s'effectue aux guichets de caisse du Casino.

- Les mises effectuées avec des BONUS ne génèrent pas de BONUS additionnels.
- Les Clients peuvent, à tout moment, consulter la valeur de leur BONUS dès lors qu'il atteint 10 euros sur les écrans des machines à sous et des stations de jeux électroniques.
- La date limite d'utilisation d'un BONUS est fixée à 365 jours à compter de la date à laquelle il a été obtenu. Passé ce délai, le BONUS sera annulé sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation.
- Le Casino se réserve le droit de supprimer l'attribution des BONUS moyennant un préavis de 3 mois. Les Clients utilisant la BONUS CARD en seront informés et le présent Règlement sera adapté en conséquence. À l'issue de ce préavis, les BONUS non utilisés seront définitivement perdus. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation de la part du Casino à ce titre.

Article 5 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel des Clients sont traitées par Casino, qui agit en qualité de responsable du traitement. La collecte et l'enregistrement de ces données reposent sur des obligations légales découlant du Règlement grand-ducal du 12 février 1979 pris en exécution des articles 6 et 12 de la loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives, ainsi que de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen.

Casino collecte ces données à caractère personnel afin :

- de satisfaire à ses obligations légales ;
- de pouvoir offrir ses services. Si le Client refuse que ses données à caractère personnel soient enregistrées, il ne pourra pas bénéficier d'une BONUS CARD ni des avantages qui y sont liés ;
- d'envoyer des informations relatives à ses services, produits et événements, sous réserve de l'accord préalable du Client.

Les données à caractère personnel des Clients sont conservées par Casino conformément aux obligations légales pendant une durée de 5 ans à compter de la dernière transaction financière effectuée au Casino.

Casino garantit la confidentialité des données à caractère personnel des Clients et veille à ce qu'elles ne soient pas communiquées à des tiers, sauf aux prestataires de services liés aux activités du Casino, lorsque cela est nécessaire notamment pour l'envoi d'informations et sous réserve de l'accord du Client. Casino peut également être tenu de communiquer certaines données à caractère personnel aux autorités compétentes lorsque cette divulgation est requise par la loi ou par une décision judiciaire.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et, dans certaines circonstances, d'effacement de ses données à caractère personnel. Si le Client a consenti à recevoir des informations sur les services et produits du Casino, il peut retirer son consentement à tout moment.

Le Client peut introduire une réclamation relative au traitement de ses données à caractère personnel auprès de la Commission nationale pour la protection des données (www.cnpd.lu). Pour toute information complémentaire, le Client peut contacter le délégué à la protection des données du Casino à l'adresse suivante : dpo@casino2000.lu, ou consulter la politique de confidentialité disponible sur le site internet www.casino2000.lu.

ANNEXE 1

ATTRIBUTION DES BONUS

Le BONUS est attribué de manière permanente par toutes les machines à sous et les stations de jeux électroniques. Tous les Clients en bénéficient selon les mêmes modalités.

La valeur du BONUS correspond au minimum à 1 % de la somme théorique qu'un jeu joué sur une machine à sous ou sur une station de jeux électroniques retient des mises après paiement des gains. Cette somme théorique résulte d'un calcul statistique des probabilités de gain et varie en fonction du jeu et de la version du logiciel utilisé par la machine à sous ou la station de jeux électroniques concernée.

Sur les stations de jeux électroniques, le BONUS est attribué uniquement sur le jeu principal et ne s'applique pas aux mises effectuées sur les jeux annexes.

Casino se réserve le droit d'augmenter ce pourcentage, et par conséquent le montant du BONUS, de manière temporaire ou permanente.